



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 juin, s'est réuni à la salle des fêtes de Crancey, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 23

Représentés :
3

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON - Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR - Adrien ROBIN - Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Adam DA MOTA – Virginie LAURENT - Jacques BEAUJEAN – Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA - Fethi CHEIKH

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – **Yvan BERNARD** représenté par Adam DA MOTA - **Frédérique HITTLER** représentée par Stéphanie PINTA

EXCUSES NON-REPRESENTES : Angélique RANC

Monsieur FETHI CHEIKH a été désigné secrétaire de séance.

N° 26-076 du registre des délibérations

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT VACATAIRE – TECHNICIEN ART CULTUREL

Rapporteur : Valérie NOBLET

Madame NOBLET indique aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il est indiqué aux membres du Conseil Communautaire que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exercer un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de recruter un vacataire pour effectuer les interventions de technicien en art culturel.

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 21,45€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources Humaines, Cœur de Ville et Villages et Equipements Sportifs » en date du 3 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable du collège employeur et favorable du collège employé du Comité Social Territorial en date du 2 juin 2026 ;



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à recruter un vacataire pour des interventions de technicien en art culturel ;

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 21,45€.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Éric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Copie conforme transmise le

à :



Eric VUILLEMIN

Eric VUILLEMIN
2026.06.18 20:16:02 +0200
Ref:11233539-16947097-1-D
Signature numérique
le Président

- Service des Finances et des Paies,
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine,
- Centre de gestion de l'Aube,

Le Président,

Eric VUILLEMIN